



## Mairie de Charensat

### Réunion du 22 novembre 2021

**Présents** : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BENARD SERRURIER - BUISSON – CUNY – DOS SANTOS - DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MARTIN - MOURDON – SENETAIRE.

**Absents excusés** : MM. CLOAREC (pouvoir à BLANCHON) – POUCHOL.

**Date de convocation** : 15/11/2021.

L'an deux mil vingt et un, le 22 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.  
Mme DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

**- Remarques CR du 21/09/2021** : \* Elaborer un plan des terrains constructibles disponibles à la vente afin de faire de la publicité (panneaux). \* L'abri bus sera réalisé à proximité du lavoir dans le bourg de la commune. \* Concernant la vente d'une partie d'un terrain communal à Madame RIQUE, un devis a été demandé au géomètre ainsi que le document d'arpentage. \* Plusieurs demandes de pose de miroirs par des administrés ont été faites, la DDT va être consultée.

**- Approbation du compte-rendu du 21/09/2021** : 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Subventions aux associations** : Monsieur le Maire donne lecture des subventions accordées pour 2020 et propose de répartir les subventions pour l'année 2021 comme suit :

\* Animation aux Mésanges Bleues : 350.00 € \* Amicale des Chasseurs : 370.00 € \* APE Biollet Charensat Espinasse : 350.00 € \* Entente Foot Charensat / Montel / Villossanges : 500.00 € \* Association de Gym : 170.00 € \* Auto Moto Vert : 230.00 € \* Club de l'Avenir : 300.00 € \* Comité de jumelage : 120.00 € \* Comité des fêtes : 500.00 € \* Pompiers du Montel : 385.00 € \* Spécimen Carpes des Combrailles : 100.00 € \* UNC-AFN Biollet-Charensat : 120.00 € (+ achat de 2 gerbes) \* Association de gestion des baux communaux : 250.00 €. Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention pour les montants des subventions aux associations.

Il est précisé qu'une réflexion est en cours pour la création d'une association dans la cadre du marché des samedis.

Monsieur le Maire précise l'utilité et le fonctionnement de l'association de gestion des baux communaux.

**- Illuminations de Noël** : Monsieur le Maire propose l'installation de nouvelles illuminations de Noël avec l'achat de diverses décorations. Il présente le devis fourni par le SIEG qui apporte un fonds de concours à hauteur de 50 %. Il comprend la fourniture de boules brillantes, de guirlandes, la pose et les raccordements. Le montant à charge de la commune s'élève à 700.00 € H.T. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention. Le Conseil Municipal précise que des sapins seront fournis aux commerçants début décembre et qu'il serait intéressant de prévoir d'autres illuminations pour l'année prochaine.

**- Décision Modificative N°1 Budget commune** : Monsieur le Maire explique que certains crédits ouverts sont insuffisants. Il propose les modifications comme suit :

- Diminution des crédits à l'article 615221 (Bâtiments publics) à hauteur de 1 034.00 €

- Augmentation des crédits à l'article 6453 (Cotisations aux caisses de retraites) à hauteur de 1 000.00 €

- Augmentation des crédits à l'article 739223 (Fonds de péréquation des communales et intercommunales) à hauteur de 34.00 €. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Programme DETR et DSIL 2022** : Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de déposer des dossiers de demandes de subventions pour 2022 dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). En DETR, il propose un nouveau programme de voiries communales à hauteur de 233 783.25 € (Il précise qu'une subvention est déjà accordée sur ce programme dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal). En DSIL, la construction d'un bâtiment d'accueil à Chancelade à hauteur de 475 492.117 €. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Validation du zonage des zones humides :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la carte des zones humides a été mise à disposition du public du 01/10/2021 au 31/10/2021, afin que chacun puisse faire les remarques qu'il juge nécessaire, il précise qu'aucune remarque n'a été formulée. Il propose donc au Conseil Municipal d'adopter cet inventaire des zones humides. Accord pour l'approbation du zonage des zones humides avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Assurance des risques statutaires :** Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. L'assureur ALLIANZ propose 2 alternatives après une étude des résultats financiers et le constat d'un déséquilibre important. Le Centre de Gestion a retenu la proposition suivante à savoir une augmentation de taux de 15 % et un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 % au lieu de 100 % et de 70 % au lieu de 80 %. Monsieur le Maire propose de valider le choix du Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire. Accord 14 pour – 0 contre – 0 abstention pour adopter la proposition.

**- Devis et courriers divers :**

\* Devis : devis pour l'achat de pares baignoires. Il est nécessaire d'acquérir des pares baignoires pour l'équipement des gîtes. 2 devis ont été demandés auprès des établissements DUMONTAUX et VIGNERESSE : SA DUMONTAUX 130.30 € l'un et VIGNERESSE 79.80 € les 2. Les Conseillers Municipaux retiennent le devis de l'établissement VIGNERESSE. Ils donnent aussi leur accord pour l'achat de 2 plaques « Firerock » à mettre au niveau des cheminées des gîtes.

Il est précisé que des subventions peuvent être demandées dans le cadre des gîtes de France, pour le renouvellement de l'ameublement.

Devis pour l'évacuation des boues de la station d'épuration (10 m<sup>3</sup>), les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour retenir la proposition de la société VALVERT forfait intervention pour 1 250.00 € HT et traitement des boues à 85.00 € HT / Tonne

\* Opération Coup de pouce : Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de St Eloy a voté la création d'une aide sous forme de subvention directe à destination des entreprises ayant subi des pertes d'exploitation dues aux fermetures imposées lors de la crise sanitaire. Le montant s'élève à hauteur de 500.00 ou 1 000.00 Euros. Les entreprises doivent retourner un formulaire à la Communauté de Communes. Afin de pouvoir abonder cette aide les communes peuvent délibérer afin de déterminer si elles veulent participer.

Après discussion les Conseillers Municipaux décident de ne pas participer dans le cadre de cette opération mais réfléchissent à une aide complémentaire, éventuellement sous forme de bons d'achat.

\* Commission de travail PAD : Monsieur le Maire propose de faire une commission de travail pour le PAD. La commission sera composée des membres suivants : François BLANCHON - Eric CLOAREC – Nathalie BUISSON – Thierry BARRIERE – Marinette DOS SANTOS – Stéphane GRANSAIGNE – Bernadette GOURSON – Yvan CUNY.

Une réunion est programmée le Mercredi 15 Décembre 2021 à 14 heures 30, l'ensemble du Conseil Municipal peut y participer.

\* Ecole : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal du premier conseil d'école. Il est soulevé le problème d'effectif (34 élèves sur le RPI). Un nouveau bureau de l'association des parents d'élèves a été voté. En revanche la fréquentation d'enfants au niveau de la garderie est plus élevée.

\* Subventions : **la subvention dans le cadre du FEDER pour l'acquisition de l'étang de Chancelade est versée, montant 504 688.01 €.**

Attribution de la DETR pour la construction du bâtiment d'accueil à Chancelade 152 820.00 €

Attribution du FIC pour le programme de Voirie 53 664.00 €

\* Pêche : Versements de l'association Spécimen Carpes des Combrailles d'un montant de 500.00 € et 525.00 € pour le concours carnassier.

\* Chasse : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Amicale du Champ des Pierres (Société de Chasse). Une réunion de médiation concernant la pratique de la chasse sur la commune a lieu en Sous Préfecture le Mardi 23 Novembre 2021.

\* Etang du Chevalet : Monsieur le Maire donne lecture du courrier rédigé par l'avocat de Monsieur ROBERT, suite aux travaux réalisés sans autorisation à l'étang du Chevalet. Un constat d'huissier a été fait. Une nouvelle convention devra être établie entre la commune et Monsieur ROBERT. Demander conseil auprès de la DREAL.

\* DIF (Droit individuel à la formation) Elus : Monsieur le Maire propose deux formations dans le cadre du DIF : Initiation à l'urbanisme et Apprendre à apprivoiser son stress. Ces formations peuvent avoir lieu en Mairie avec la participation d'au moins 6 personnes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition

\* Cabinet Médical : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une annonce est en cours dans Le Quotidien Santé, elle sera publiée pendant 3 mois. Des candidatures ont été reçues suite à la diffusion de l'annonce.

\* Covoit'Santé 63 : Proposition de réunion pour informer la population sur le fonctionnement de ce dispositif. Recherche de bénévoles.

\* Divers : Signalement de dégâts au Bois « La Brousse » concernant une exploitation forestière.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,